

LA FORMATION INITIALE

Objectif

Former un Technicien en inspection visuelle des équipements sous pression de plongée subaquatique

Contenu

PERIODE 1 Stage dans une Ecole de Plongée Française TIV (8 heures).

*Le stagiaire contacte un formateur TIV. Liste fournie par le siège de l'Anmp**

Connaissances et techniques apportées sur les ESP par le tuteur et le livret de formation TIV :
La réglementation d'État pour les équipements de plongées (EPI, inspection/requalification...)
La responsabilité du TIV,
Le mode de fabrication des équipements sous pression et leur requalification
Les détériorations des équipements sous pression et les mesures des critères d'inspection
Les outils de l'inspection
L'organisation et le déroulement de l'inspection
Les mesures de sécurité de l'inspection
Le rapport d'inspection
Le gonflage et stockage des équipements sous pression

PERIODE 2 Stage en entreprise dans un organisme habilité** (3 à 4 heures).

- Doit se faire après la période 1. Le stagiaire fait signer une attestation de présence à l'issue du stage.
- Entretien et accompagnement du stagiaire TIV par un professionnel de l'inspection et de la requalification.
- Mise en place d'un plan de travail ergonomique adapter au stagiaire
- Suivi d'une inspection ou requalification et nettoyage des équipements sous pression.
- Transmission de connaissances et d'expérience

PERIODE 3 QCM à compléter et renvoyer au siège.

- Evaluation des connaissances concernant : la réglementation, le cahier des charges du TIV, le document qualité de l'inspection visuelle, sa procédure d'inspection et de suivi des équipements sous pression, son organisation et sa sécurité pendant une inspection.

Contrôle et validation

- Après réception des attestations de présence aux Périodes 1 et 2 et du QCM ;
- Validation du QCM si 80% de réponses correctes
- La validation donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.

***Contact** : TIV@anmp-plongee.com

**cf doc qualité TIV